



Belfius Financing Company (LU)

NZD 4,00% 10/2026 - 10/2029

Obligation à taux fixe en devise étrangère

ISIN: XS3481517467

Publicité – septembre 2026

Vous êtes à la recherche d'un investissement :

- qui donne droit à un remboursement de 100% du capital investi en dollar néo-zélandais (NZD) à l'échéance finale (avant frais)
- qui vous offre un coupon fixe annuel brut de 4,00% en NZD (2,80% après déduction du précompte mobilier de 30% – plus d'informations dans la rubrique «Fiscalité» plus loin dans cette fiche produit)
- d'une durée fixe de 3 ans

Mais...

- sans rendement préalablement connu en EUR. Si vous convertissez le capital investi en EUR à l'échéance finale, il existe une possibilité de perte de capital en cas d'évolution négative du cours EUR/NZD

Type de produit

- Le produit proposé est un titre de créance avec droit au remboursement de 100% du capital investi en dollar néo-zélandais.
- En souscrivant à ce titre de créance, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à payer des intérêts et à rembourser 100% du capital investi en NZD à l'échéance finale.
- En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur et/ou du garant, en vertu de la directive 2014/59/UE¹, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi.
- Plus d'informations concernant les risques liés à ce produit se trouvent dans la rubrique « Risques » plus loin dans cette fiche produit.

¹ Directive 2014/59/EU établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit, du 15 mai 2014



Frais total en cas de conservation jusqu'à l'échéance finale

- Maximum 3,75% de la valeur nominale du montant investi (inclus dans le prix d'émission de 100%) sur toute la durée de 3 ans à l'exclusion de tous les frais de change applicables pouvant aller jusqu'à 1,00% sur toute conversion vers et depuis l'EUR pour les investisseurs qui ne détiennent pas de compte dans la devise d'émission de ce produit.
- À titre indicatif: à la date du 13-08-2026, ces frais s'élevaient à un pourcentage total de 1,50% de la valeur nominale du montant investi sur toute la durée de 3 ans.
- Vous trouverez plus d'informations concernant ces frais dans la rubrique « Frais à charge de l'investisseur » plus loin dans cette fiche produit.

Catégorie de produit



Vous trouverez de plus amples informations concernant les catégories de produits sur belfius.be/categoriesdeproduits.

Caractéristiques principales

Durée: 3 ans (du 05-10-2026 au 05-10-2029).

L'obligation Belfius Financing Company (LU) NZD 4,00% 10/2026 - 10/2029 vous donne droit à un coupon annuel brut en NZD de 4,00% (2,80% après déduction du précompte mobilier de 30%). À l'échéance finale, vous avez droit au remboursement total du capital investi en NZD (avant frais).

Rendement actuariel brut : 4,00% en NZD (rendement actuariel net : 2,80% en NZD, après déduction du précompte mobilier de 30%). L'évolution du taux de change EUR/NZD peut fluctuer.

Si, à l'échéance finale, vous ne souhaitez pas réinvestir en NZD mais plutôt convertir votre capital en EUR, ce montant libellé en EUR peut être inférieur ou supérieur à votre mise de départ à cause du risque de change.

Ce risque est d'autant plus important si vous ne disposez pas d'un compte en NZD et que vous convertissez les coupons annuels en EUR, et signifie que le montant de ce coupon, après conversion en EUR, peut varier d'une année à l'autre. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la rubrique « Risques », sous « Risque de change ».

En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur et/ou du garant en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la rubrique "Risques", sous "Risque de crédit".

À partir de la date de paiement du titre de créance, vous pouvez consulter la valeur de marché indicative via Belfius Mobile, Belfius Direct Net ou via votre agence de Belfius.

Après la clôture de la période de souscription Belfius Banque communiquera les modifications importantes aux investisseurs via le site web [Informations destinées aux investisseurs – Émissions de BFC et général – Belfius](#).

Objectif d'investissement

Une émission en dollar néo-zélandais offre à l'investisseur la possibilité de diversifier son portefeuille d'investissement et de profiter d'une éventuelle hausse du NZD par rapport à l'euro.



Infos économiques sur la Nouvelle-Zélande et le dollar néo-zélandais²

L'inflation en Nouvelle-Zélande s'élevait à 4,1% au deuxième trimestre 2026³. Dans le même temps, le taux de chômage a augmenté pour atteindre 5,6%³.

En juillet 2026, la Reserve Bank of New Zealand (RBNZ) a relevé son taux directeur officiel à 2,50%³. La banque centrale indique que la situation en Iran complique la conduite de sa politique. Celle-ci pourrait entraîner une inflation plus élevée et un ralentissement de la croissance économique.

PRO

- Finances publiques saines: la dette publique nette s'élève à 41,8% du PIB⁴ (décembre 2025)³
- Solides relations commerciales avec la Chine, l'Australie et les États-Unis

CONTRE

- Niveau d'endettement élevé des ménages par rapport à leurs revenus (166% – mars 2026)³
- Les prix de l'immobilier sont élevés⁵
- Impact potentiel de la guerre commerciale et des tensions autour de l'Iran

Les informations susmentionnées sont un instantané et peuvent faire l'objet de modifications.

À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale?

Cette obligation ne sera pas coté sur un marché réglementé. En l'absence de marché actif d'acheteurs et de vendeurs indépendants de l'émetteur, il n'est pas garanti que vous puissiez vendre le produit avant l'échéance finale. Si vous vendez vous-même cet investissement avant l'échéance finale, le prix calculé par Belfius Banque SA peut être inférieur au prix d'émission auquel vous avez souscrit (par ex. en cas de détérioration de la solvabilité de l'émetteur ou de hausse du taux du marché), ce qui peut éventuellement entraîner une perte de capital. En cas de vente avant l'échéance finale, des taxes (e.a. Taxe sur les opérations de bourse (TOB), Précompte mobilier (PM) et éventuel Impôt sur les plus-values – voir rubrique « Fiscalité » pour les taxes applicables) et des frais de courtage maximum de 0,60% seront imputés, ainsi que des frais supplémentaires maximum de 0,75% sur la valeur du produit calculée par Belfius Banque SA. Plus loin dans cette fiche produit, vous trouverez également de plus amples informations dans les rubriques « Frais à charge de l'investisseur » et « Risques » (« risque de liquidité » et « risque de fluctuation du prix de l'obligation »).

² Belfius Banque – Investment Strategy – août 2026

³ tradingeconomics.com

⁴ Le produit intérieur brut (PIB) est la valeur totale de tous les biens et services finaux produits dans un pays au cours d'une période donnée (généralement un an)

⁵ Ministry of Housing and Urban Development



Frais à charge de l'investisseur

Frais inclus dans le prix d'émission de 100%

Frais uniques

Pas de frais uniques

Frais récurrents

Tous les frais récurrents (inclus dans le prix d'émission de 100%) liés à la gestion et à la distribution de ce produit et déduits de sa valeur lors de la durée de l'investissement. Ces frais pourraient évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription. Le total des frais récurrents inclus dans le prix d'émission ne dépassera toutefois pas 1,25% par an ou maximum 3,75% (1,25% x 3 ans) de la valeur nominale du montant souscrit si ce produit est conservé dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

À titre indicatif, à la date du 13-08-2026, ces frais s'élevaient à 0,50% par an, soit un total de 1,50% si ce produit est conservé dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Frais total en cas de conservation jusqu'à l'échéance finale (sur la base du montant minimum de souscription de 2.000 NZD)

Pourcentage maximal

Maximum 3,75% de la valeur nominale du montant souscrit (inclus dans le prix d'émission de 100%) sur toute la durée de 3 ans, si ce produit est conservé dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. Ce pourcentage exclut les éventuels frais de change d'un maximum de 1,00% pour chaque conversion vers et depuis l'EUR pour les investisseurs qui n'ont pas de compte dans la devise d'émission de ce produit.

À titre indicatif: à la date du 13-08-2026, ces frais s'élevaient à un pourcentage total de 1,50% de la valeur nominale du montant investi sur toute la durée de 3 ans.

Montant maximal absolu

Maximum 75,00 NZD par coupure de 2.000 NZD sur toute la durée de 3 ans, si ce produit est conservé dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale, à l'exclusion de toute commission de change.

À titre indicatif: à la date du 13-08-2026, les frais totaux s'élevaient à 30,00 NZD par coupure de 2.000 NZD sur toute la durée de 3 ans, à l'exclusion de toute commission de change.

Frais non inclus dans le prix d'émission de 100%

Remboursement à l'échéance finale

Aucuns frais

Vente avant l'échéance finale

Les frais de sortie suivants sont dus (voir «risque de liquidité» sous la rubrique «Risques»):

- Des frais de courtage maximum de 0,60% sur les prix déterminés par Belfius Banque
- Des frais supplémentaires maximum de 0,75% sur la valeur du produit calculée par Belfius Banque

Frais de change

Maximum 1,00% pour les investisseurs qui n'ont pas de compte dans la devise d'émission de ce produit. Ces frais sont automatiquement calculés à chaque conversion vers et à partir de l'EUR avant la souscription, après le paiement du coupon et après le remboursement du capital investi à l'échéance finale.



Risques

Ce titre de créance s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans ce titre de créance et qui sont disposés à courir un risque de change.

Description des risques

Les obligations comportent entre autres les risques suivants :

Risque de crédit

En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur ou du garant, en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque que le capital initialement investi ne soit remboursé que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance. Dans ce cas, vous courez également le risque qu'un ou plusieurs coupons ne soient pas payés. Si Belfius Banque est confrontée à de graves problèmes de solvabilité, l'organe de contrôle peut imposer une restructuration afin d'éviter la faillite. Dans ce cas, les obligations peuvent, sur décision de l'organe de contrôle, être entièrement ou partiellement annulés ou être convertis en instruments de capitaux propres (actions) (lesdits 'Bail-in'). De ce fait, même sans que l'émetteur ou le garant tombe effectivement en faillite, vous courez le risque de ne pas pouvoir récupérer des montants auxquels vous avez droit et de perdre entièrement ou partiellement le capital investi. L'exercice d'une mesure de résolution par l'organe de contrôle en vertu de la directive 2014/59/UE peut aussi porter sur la garantie fournie par Belfius Banque et avoir pour conséquence que vous ne puissiez pas invoquer la garantie fournie par Belfius Banque.

Risque de change

Cette obligation est émise en NZD (le dollar néo-zélandais). Cela signifie que l'investisseur pourrait, à l'échéance finale, recevoir un montant en NZD qui, s'il est converti en EUR, pourrait s'avérer inférieur au capital initialement investi en EUR. Le risque de change existe également lors de la conversion des coupons en EUR. Le risque de change est plus important pour les investisseurs qui n'ont pas de compte en NZD et pour lesquels le paiement des coupons et le remboursement du capital se fait automatiquement en EUR. Chaque paiement à un mineur sera automatiquement converti en EUR, car aucun compte ne peut être ouvert pour eux en NZD.

Risque de liquidité

Cette obligation ne sera pas cotée sur un marché réglementé. En l'absence de marché actif d'acheteurs et de vendeurs indépendamment de l'émetteur, vous courez le risque de ne pouvoir vendre le produit avant l'échéance finale. Belfius Banque a l'intention d'assurer la liquidité, d'une part, par le biais de prix d'achat et de vente et, d'autre part, en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance finale devra les vendre au prix déterminé par Belfius Banque en fonction des paramètres de marché du moment (voir « risque de fluctuation du prix de l'obligation ») qui pourraient conduire à un prix inférieur au prix d'émission (voir « Caractéristiques détaillées »). En cas de vente avant l'échéance finale, des taxes (e.a. Taxe sur les opérations de bourse (TOB), Précompte mobilier (PM) et éventuel Impôt sur les plus-values – voir rubrique « Fiscalité » pour les taxes applicables) et des frais de courtage maximum de 0,60% seront imputés, ainsi que des frais supplémentaires maximum de 0,75% sur la valeur du produit calculée par Belfius Banque SA (voir rubrique « Frais à charge de l'investisseur »).



Risque de fluctuation du prix de l'obligation (risque de marché)

Le droit au remboursement à 100% de votre capital investi en NZD ne s'applique qu'à l'échéance finale. Le prix de cette obligation fluctuera pendant la durée en fonction de paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En vendant anticipativement, le rendement actuariel obtenu peut différer en fonction du prix de vente fixé à cette date-là.

Risque d'inflation

Si l'inflation reste positive au cours des prochaines années, le rendement réel peut être négatif. Ce risque est d'autant plus grand en cas d'inflation élevée.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les différents risques dans le prospectus ou sur belfius.be/risques-investissements.

Souscription

Période de souscription

Du 01-09-2026 au 30-09-2026 inclus, avant 21 heures (sauf clôture anticipée).

Date de paiement

Le 05-10-2026. Le cours de change (conversion de l'EUR vers le NZD) est fixé 2 jours bancaires ouvrables avant la date de paiement. L'émetteur a le droit d'annuler l'émission jusqu'à 5 jours bancaires ouvrables avant la date de paiement, en fonction des conditions de marché ou lorsque l'émetteur a un doute raisonnable quant au risque que les investisseurs ne souscriront pas à l'obligation pour le montant d'émission minimum. Les investisseurs seront tenus au courant de cette annulation par l'émetteur ou le garant.



Caractéristiques détaillées

Émetteur	Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Belfius Banque SA.
Garant	Belfius Banque SA (notation S&P: A, perspective stable / Moody's: A1, perspective stable / Fitch: A-, perspective stable). Une notation (ou « rating ») est donnée uniquement à titre indicatif et ne constitue aucunement une recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. L'agence de notation peut à tout moment suspendre, modifier ou retirer la notation. Vous trouverez plus d'informations concernant les notations de crédit sur belfius.be/notationdecredit . Vous pouvez également consulter les conseils de notation sur belfius.be/ratings .
Durée	3 ans, du 05-10-2026 au 05-10-2029.
Coupons	Coupons annuels bruts de 4,00% en NZD (2,80% après déduction du précompte mobilier de 30%) payables le 05-10 (ou le premier jour bancaire ouvrable suivant) des années 2027 à 2029 inclus.
Prix d'émission	100%; coupures de 2.000 NZD.
Prix de remboursement à l'échéance finale	Par coupure de 2.000 NZD, l'investisseur a droit à un prix de remboursement de 2.000 NZD. En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur et/ou du garant en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi. Si l'investisseur ne dispose pas d'un compte en NZD, le remboursement en EUR se fera au cours de clôture du dernier jour bancaire ouvrable qui précède l'échéance.
Montant de l'émission	Le montant minimal de l'émission s'élève à 5 millions de NZD. Le montant maximal de l'émission s'élève à 90 millions de NZD.

Dossier-titres

La mise en dépôt auprès de Belfius Banque est exonérée de droits de garde. Des droits de garde peuvent, en revanche, être imputés en cas de dépôt auprès d'autres institutions financières.

Droit applicable

Ces obligations sont soumises au droit belge.



Fiscalité

En vertu de la législation fiscale actuelle, qui est susceptible d'être modifiée, le régime fiscal est le suivant:

1. Investisseurs particuliers soumis à l'Impôt des Personnes Physiques belge

Coupons et paiements à l'échéance finale :

Précompte mobilier (PM) libératoire de 30% sur les coupons et sur la somme payée en Belgique au-delà du prix d'émission à l'échéance (anticipée) finale. Si aucun PM n'a été retenu (par exemple en cas de paiement sur un compte étranger), vous devez déclarer vous-même ce montant dans votre déclaration d'impôt des personnes physiques.

En cas de vente avant l'échéance finale à Belfius Banque SA au nom et pour compte de l'émetteur:

- La différence positive entre le prix de rachat et le prix d'émission est considérée comme un intérêt et est, en cas de paiement en Belgique, soumise à un PM libératoire de 30%. Si aucun PM n'a été retenu (par exemple en cas de paiement sur un compte étranger), vous devez déclarer vous-même ce montant dans votre déclaration d'impôt des personnes physiques
- Taxe sur les opérations de Bourse (TOB) de 0,12% (maximum 1.300 euros)

Les plus- ou moins-values réalisées en raison d'une évolution du cours de change relèvent du champ d'application de la taxe sur les plus-values de 10%. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans

[Taxe sur les plus-values pour les particuliers.](#)

2. Sociétés belges soumises à l'Impôt sur les sociétés

Régime fiscal applicable à l'ensemble des revenus (intérêts et plus-values):

- Les revenus sont imposables à l'Impôt sur les sociétés
- Aucun précompte mobilier ne sera retenu si l'attestation correspondante a été signée
- Taxe sur les opérations de bourse (TOB) de 0,12% (maximum 1.300 euros) en cas de vente ou d'achat avant l'échéance finale; pendant la période de souscription et à l'échéance finale, aucune TOB n'est due

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le prospectus de base ou vous adresser à Belfius Banque. Les investisseurs soumis à un autre régime fiscal sont invités à s'informer sur le régime fiscal qui leur est applicable.



Prospectus

Avant d'investir, les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet du [prospectus de base](#) du 19-05-2026 (le Notes Issuance Programme) et de tous les suppléments futurs éventuels (ces suppléments sont insérés à la fin du prospectus de base, approuvés par la FSMA), ainsi que des [Final Terms](#) en anglais (du 31-08-2026) et du résumé du [prospectus de base](#), disponible en français et en néerlandais.

S'il est constaté qu'un nouveau facteur important, une erreur substantielle ou une inexactitude substantielle liés aux informations contenues dans le prospectus de base et susceptible d'influencer l'évaluation des valeurs mobilières surviennent entre la date d'approbation du prospectus de base et la date de clôture de la période de souscription, un supplément au prospectus de base sera publié.

En cas de publication d'un supplément ou d'un nouveau prospectus de base pendant la période de souscription, les investisseurs ayant déjà souscrit à ce titre de créance ont le droit de retirer leur souscription dans un délai de 3 jours bancaires ouvrables après publication du supplément ou du nouveau prospectus de base. Belfius Banque vous assistera, le cas échéant, dans l'exercice de votre droit de rétractation. Plus d'informations sur votre droit de rétractation sont disponibles sur belfius.be/informations-investisseurs.

Si vous avez opté de recevoir les informations par voie électronique, vous retrouverez cette information via nos canaux digitaux [Belfius Direct Net ou Belfius Mobile](#) et/ou votre extrait de compte numérique. Si vous avez choisi de ne pas recevoir d'informations par voie électronique, nous vous recommandons de surveiller notre site web pour vérifier si un supplément a été publié. Si vous souhaitez néanmoins recevoir cette information par voie électronique, vous avez toujours la possibilité de demander l'accès à l'un de nos canaux digitaux.

L'approbation du prospectus par la FSMA ne peut pas être considérée comme une recommandation de ce produit.

Les documents ci-dessus sont disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assurent le service financier, ainsi que sur belfius.be ou sur belfius-financingcompany.lu.

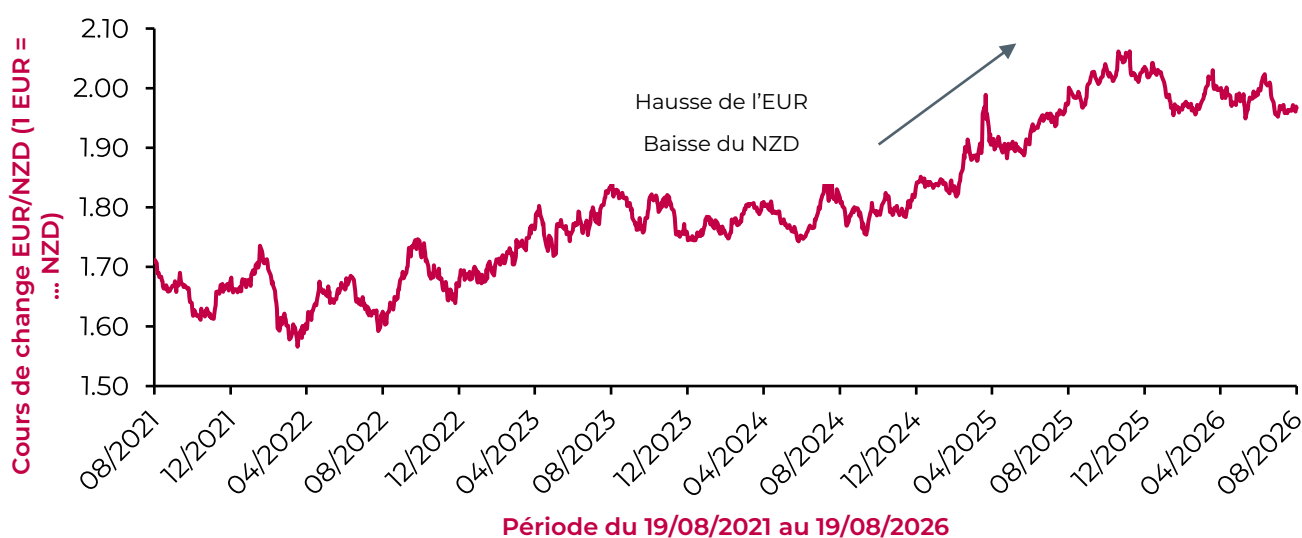


Évolution du cours de change EUR/NZD au cours des 5 dernières années (cours de change au 19-08-2026: 1 EUR = 1,967 NZD)

Le 19 août 2026, 1 EUR valait 1,967 NZD. À ce cours, vous deviez payer 1.016,83 EUR pour 1 coupure de 2.000 NZD.

En cas de dépréciation du NZD de 10% par rapport à l'EUR à l'échéance finale (à 2,185 NZD pour 1 EUR), vous ne recevrez que 915,15 EUR pour votre coupure de 2.000 NZD. La valeur de votre montant investi aura par conséquent diminué de 10%. Inversement, vous recevrez 1.118,51 EUR pour votre coupure de 2.000 NZD en cas d'appréciation de la devise NZD de 10% par rapport à l'EUR (à 1,788 NZD pour 1 EUR). De cette manière, la valeur de votre montant investi aura augmenté de 10%.

En résumé, si vous échangez le montant payé en NZD en EUR à la fin de l'investissement, vous aurez une plus-value en raison de l'évolution du taux de change, si la courbe du graphique du 5 octobre 2029 a diminué par rapport à la valeur du 5 octobre 2026. Vous enregistrez une valeur négative si la courbe du 5 octobre 2029 a augmenté par rapport à la valeur du 5 octobre 2026.



Source : LSEG Datastream

Les performances passées ne présument en rien des performances futures.



Service plaintes

Une plainte? Contactez d'abord votre agence, votre conseiller financier ou le service Gestion des plaintes (N° de colis 7908), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à complaints@belfius.be.

Vous n'êtes pas satisfait de la réponse ? Adressez-vous à Belfius Banque SA, Negotiation (N° de colis 7913), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à negotiation@belfius.be.

Vous ne trouvez pas immédiatement la solution après avoir contacté les services précités ? Adressez-vous à l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles (<https://www.belfius.be/retail/fr/ext-ombudsfin>)

Comment souscrire ?



Vous pouvez souscrire du **01-09-2026** au **30-09-2026** inclus avant 21 heures (sauf clôture anticipée)



Dans votre agence Belfius



Online via Belfius Mobile ou Belfius Direct Net



Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Connect au 02 222 12 01 ou via « Contact » sur belfius.be

Conditions valables au 01-09-2026 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissement.